

Dans le nouveau protocole sanitaire de l'EN qui entrera en vigueur dans les établissements scolaires à compter du 02/11/20, on peut lire de nouveaux éléments *figurant en rouge dans ce document*. Compte tenu de la réalité de terrain observée depuis la rentrée de septembre, il nous paraît important de relever dans chaque établissement les impossibilités à faire respecter l'ensemble de *ces points*.

ON COMPTE SUR VOUS POUR NOUS FAIRE REMONTER CES INFORMATIONS AFIN DE TENTER DE FAIRE CESSER L'HYPOCRISIE INSTITUTIONNALISEE.



- La périodicité réelle du **nettoyage/désinfection des sols et surfaces utilisées** : *"Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour."* (p7)
- La périodicité réelle du **nettoyage/désinfection des surfaces fréquemment touchées** (poignées de porte, souris, clavier...) : *"Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour."* (p7)
- L'organisation réelle du non-brassage pendant les **récréations** : *"La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux)"* (p4) ; *"les récréations sont organisées par groupes"* (p6)
- L'organisation réelle du non-brassage pendant les **inter-cours** : *"les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés"* (p6)
- L'organisation réelle du non-brassage pendant la **demi-pension** : *"Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment en Première, Terminale), la limitation du brassage s'applique par niveau. Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020"* (p6) ; *"il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table"* (p6)
- L'organisation réelle (fréquence, modalité, durée...) de l'**aération des espaces** : *"L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les inter-cours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures."* (p5)
- L'échange de matériel : *"La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation)." (p7)*
- La formation des personnels et des élèves : *"Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation"*. (p7) ; *"Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures."* (p8)